



## RECRUTEMENTS MÉDICAUX

### Arrivée de nouveaux spécialistes

**Psychiatrie** → Secrétariat : 04 77 44 31 61

**Dr Brahim HASNAOUI** (depuis le 01/09)

**Cardiologie** → Secrétariat : 04 77 44 30 83

**Dr Noureddine CHEMMAM** (depuis le 10/09)

**Dr Geoffrey BAYARD** (depuis le 5/11 en temps partagé avec le C.H.U.)

**Dr Rémi GALVES** (depuis le 5/11 en temps partagé avec le C.H.U.)

**Médecine polyvalente** → Secrétariat : 04 77 44 30 74

**Dr Teodora DUMITRESCU** (depuis le 3/12)

**Rhumatologie** → Secrétariat : 04 77 44 34 11

**Dr Mervyn MUNGR00** (depuis le 5/11 en temps partagé avec le C.H.U.)

**Dr Delphine DENARIE** (depuis le 5/11)

**Gynécologie** → Secrétariat : 04 77 44 36 35

**Dr Bérénice CASTANO** (depuis le 5/11)

**Dr Inga BUJAC** (depuis le 19/11)

**Neurologie** → Secrétariat : 04 77 44 30 88

**Dr Alexandra FAMBRINI** (depuis le 5/11)

**O.R.L.** → Secrétariat : 04 77 44 30 46

**Dr Ghita BADIDI** (depuis le 5/11 en temps partagé avec le C.H.U.)

**Dr Jean-Baptiste GIROULT** (depuis le 5/11)

**Pharmacie** → Secrétariat : 04 77 44 31 28

**Dr Manon ETIS** (depuis le 5/11)

**Radiothérapie** → Secrétariat : 04 77 44 32 77

**Dr Vardouhie KARAHISSARLIAN** (depuis le 5/11 en temps partagé avec le Centre L. Bérard)

**Urgences** → Secrétariat : 04 77 44 31 10

**Dr Salma MESSAÏ** (depuis le 17/09)

**Dr Clémence PASCALON** (depuis le 5/11)

**Dr Annabelle REMOND** (depuis le 5/11)

**Réanimation** → Secrétariat : 04 77 44 31 07

**Dr Gabrielle BURELLI** (depuis le 5/11)

**Pédiatrie** → Secrétariat : 04 77 44 30 94

**Dr Elsa BONCOMPAIN** (depuis le 5/11 en temps partagé avec les H.C.L.)

## OFFRE DE SOINS

### L'activité de rhumatologie redémarre

Depuis le 19 novembre, le centre hospitalier de Roanne a remis en place une consultation spécialisée en rhumatologie adossée à de l'hospitalisation de jour permettant la réalisation de bilans et traitements.

La consultation est assurée par deux praticiens : **Monsieur le Docteur Mervyn MUNGR00** et **Madame le Docteur Delphine DENARIE**.

Leurs jours de consultation seront les suivants :

lundi  
mercredi  
jeudi

} de 9h à 12h et de 14h à 16h

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre le secrétariat :

☎ : 04 77 44 34 11

@ : secretariat.rhumatologie@ch-roanne.fr

# Présentation de l'électroconvulsothérapie

## Les indications

L'ECT est le **traitement de référence dans les épisodes dépressifs majeurs isolés ou récurrents**, mal améliorés par les médicaments. Son efficacité à court terme a été démontrée dans 85 à 90% des cas. Agissant plus vite que les médicaments, il est donc le traitement de choix de l'urgence psychiatrique quand il existe un risque vital, (risque suicidaire élevé, ou lorsque le patient cesse de boire ou ne s'alimente plus).

L'ECT constitue un **traitement efficace des états maniaques aigus ou des états mixtes**, lorsque l'agitation est mal contrôlée par les thérapeutiques médicamenteuses ou lorsque l'amélioration tarde à se manifester. Il peut être indiqué **en première intention pour les cas d'accès maniaques aigus associés à un tableau confusionnel** (manie confuse), à un **délire** (manie délirante),

ou à **une agitation psychomotrice incoercible** engendrant une déshydratation et un épuisement pouvant être fatals (manie furieuse).

Le recours à l'ECT fait l'objet d'une analyse « bénéfiques / risques ».

A l'heure actuelle, la seule contre-indication est l'hypertension intracrânienne, du fait du risque d'engagement cérébral.

## Le protocole

La réalisation d'une séance d'ECT est précédée **d'une anesthésie générale et d'une curarisation** pour limiter les effets secondaires. **Le traitement consiste à provoquer une crise comitiale généralisée au moyen d'un courant électrique à administration transcrânienne.**

Plusieurs séances sont répétées (10 à 20 pour une cure initiale) et espacées dans le temps (2 à 3 fois par semaine). Elles ont lieu en salle technique du bloc opératoire les lundis et vendredis à partir de 8h30.

Des séances de consolidation et de maintenance peuvent ensuite être programmées pour maintenir l'effet positif obtenu (tous les 8, 15 ou 28 jours).

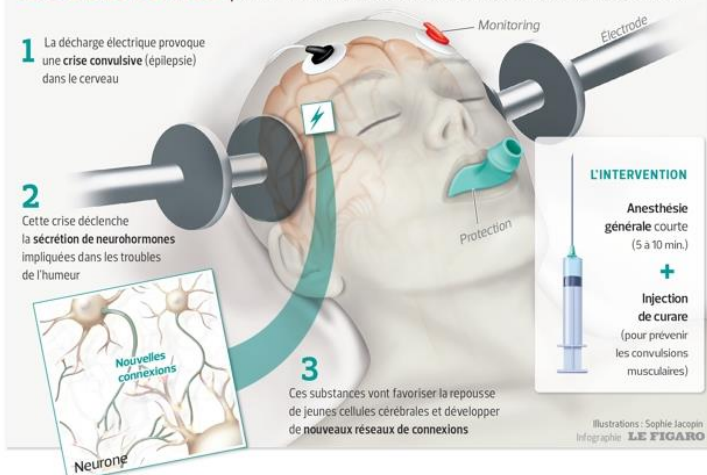
## En pratique

Un psychiatre seul n'a pas le droit d'imposer l'ECT à un patient. Cela se fait après **information et recueil du consentement du patient par écrit**, et lorsque le patient n'est pas en mesure de le donner, c'est **auprès de sa famille** que l'accord est recherché.

**Une consultation d'anesthésie** est réalisée au mieux 3 semaines avant l'ECT, et au minimum 48h avant la 1<sup>ère</sup> séance, pour éliminer toutes les contre-indications. **Une IRM est réalisée systématiquement ainsi que tous les autres examens complémentaires.**

Les séances sont pratiquées par les psychiatres suivants : Dr B. HASNAOUI, Dr M. PANNETIER, Dr D. STRAUB, Dr C. CIBEA.

## Des électrochocs pour rétablir les connexions neuronales



Pour adresser un patient en vue d'un protocole ECT, contactez le Dr B. HASNAOUI, coordonnateur de l'unité ECT au 04 77 44 31 64.

## VIE INSTITUTIONNELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

### Officialisation de la direction commune entre le CHU de Saint-Etienne, le CH de Roanne et les EHPAD de Coutouvre, Montagny et du Pays de Belmont

Le Directeur Général du CHU de St-Etienne, le Directeur par intérim de la direction commune entre le CH de Roanne et les EHPAD de Coutouvre, Montagny et Pays de Belmont, les Présidents de Conseil de Surveillance du CHU de St-Etienne et du CH de Roanne, les Présidents de Conseil d'Administration des EHPAD de Montagny, Coutouvre, Pays de Belmont, se sont réunis jeudi 8 novembre 2018 pour la signature de la convention de direction commune.



Les directeurs et présidents des CS, CA, CME.

**Le CHU de St-Etienne et le CH de Roanne s'engagent dans une direction commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.** Une convention de direction a été signée par les deux établissements après consultation de leurs instances et approbation des Conseils de surveillance. Par ailleurs, les EHPAD de Montagny, de Coutouvre et du Pays de Belmont, actuellement en direction commune avec le CH de Roanne, sont intégrés au dispositif.

**La Direction commune repose sur un outil juridique simple, à savoir la convention, qui permet de rapprocher les établissements dans le respect de leur identité et de leur autonomie.** Les établissements gardent leur autonomie juridique et financière, et conservent les différentes instances qui participent au fonctionnement institutionnel quotidien. C'est un dispositif simple qui est aussi réversible.

**En termes de pilotage administratif, la direction générale de cette direction commune sera confiée à Monsieur Michaël GALY, Directeur Général du CHU de St-Etienne.** Il s'appuiera sur les équipes de direction en place, qui constitueront désormais l'équipe de direction de la direction commune, et sur un directeur en charge du pilotage du CH de Roanne. Cette fonction sera confiée à Monsieur Clément CAILLAUX, qui assure l'intérim de direction depuis mi-avril 2018.

Au-delà de l'attractivité médicale, qui constitue l'enjeu principal, la direction commune sera l'occasion de renforcer les coopérations soignantes, administratives ou techniques, avec la mise en place de partages d'expertises.

La Direction commune s'inscrit dans la prolongation d'un partenariat réfléchi et construit depuis plusieurs années entre les deux établissements. **Elle vise à consolider et amplifier cette dynamique de coopération qui s'est notamment matérialisée** par la signature d'un accord cadre en mars 2015. Au titre des coopérations fortes, il convient de citer la neurologie, l'autorisation de l'Agence de la Biomédecine pour les prélèvements d'organe dits « Maastricht III », ou encore l'ophtalmologie avec le plateau technique « ophtalmologie nouvelle génération - ONG ».

Par ailleurs, ces coopérations ont été et continuent d'être rendues possibles par de nombreux postes médicaux partagés, dans différentes spécialités et avec un accompagnement financier de l'ARS.

Jeudi 10 octobre, le CH de Roanne a accueilli plusieurs médecins libéraux du territoire du Roannais pour un EPU (hôpital-médecine de ville).

Cette manifestation s'est déroulée en collaboration avec l'association de l'EPU et des médecins du Roannais. La soirée a regroupé une trentaine de médecins, hospitaliers, libéraux et territoriaux. Elle a été suivie d'un buffet dînatoire.

Deux thématiques ont été abordées :

- L'épilepsie chez l'enfant
- La prise en charge multidisciplinaire des patients en attente d'une chirurgie bariatrique.

Cette manifestation est une première. En effet, le CH de Roanne n'avait pas organisé une telle soirée depuis 6 ans. Elle sera reconduite l'an prochain avec un programme de travail.

**Ainsi au 1<sup>er</sup> novembre 2018, six postes d'assistants partagés** ont été financés par l'Agence : deux en cardiologie, un en ORL, un en médecine d'urgence, un en chirurgie pédiatrique orthopédique, et un en rhumatologie. Ces postes viennent en complément de la dynamique propre au CH, qui a engagé près d'une vingtaine recrutement médicaux sur la fin d'année 2018. D'autres échanges de temps médicaux existent, au-delà des postes partagés : la cardiologie roannaise a ainsi bénéficié du soutien du CHU ces derniers mois et cela va également être le cas de la néphrologie, de la chirurgie digestive et de la médecine pénitentiaire dans les prochaines semaines.

Cette volonté de travailler ensemble les parcours médicaux et l'attractivité du CH de Roanne s'est aussi traduite en 2017 par la mise en place d'une **direction des affaires médicales commune**, avec le recrutement d'une directrice des affaires médicales partagée entre le CHU et le CH.

**L'enjeu final et fondamental est de sécuriser l'offre de soins sur le territoire roannais et de la développer autant que possible.** Ceci dans le cadre de parcours de soins gradués et coordonnés et, plus globalement, du projet médico-soignant de territoire.

Ainsi, les établissements stéphanois et roannais se dirigent vers un destin commun. Ils ont pour ambition de construire un partenariat efficace et équilibré qui permettra aux deux principaux offreurs de soin du GHT Loire de conforter leur place et leur rôle dans leurs territoires respectifs : le CH de Roanne en maintenant et en développant son offre de soin auprès du bassin de population roannais ; le CHU de St-Etienne jouant pleinement son rôle d'établissement universitaire support sur son GHT.



## / Le centre 15 mutualisé en nuit profonde

La bascule des appels téléphoniques du Centre 15 de Roanne sur la plate-forme téléphonique du centre 15 de St-Etienne **est effective depuis le mardi 18 septembre minuit. Cette gestion des appels téléphoniques du centre 15 de Roanne par la plate-forme stéphanoise est assurée uniquement, en nuit profonde, de minuit à 7 heures du matin.**

L'opération a été préparée par les équipes stéphanoises et roannaises pendant plusieurs semaines avec des phases de test.

En journée, les appels téléphoniques de la région de Roanne et du nord du département sont régulés par une équipe roannaise installée dans le centre de régulation de l'hôpital de Roanne. Concrètement, ce nouveau mode de gestion des appels ne change rien pour la population du Roannais et du Nord de la Loire. En effet, la composition du numéro 15 permet d'être mis en relation avec un opérateur téléphonique qui oriente et diligente les secours en fonction de la situation présentée.

**En matière de prise en charge, il convient de préciser que les équipes médicales et soignantes restent basées sur Roanne et continuent à intervenir sur leur périmètre d'intervention habituelle, le Roannais et l'ensemble du nord du département.**

Il est rappelé que cette nouvelle modalité de gestion des appels téléphoniques du centre 15 s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation des activités des deux SAMU du département (42A et 42B). A cet effet les deux structures ont mis en place en juin 2018 une Fédération Médicale Inter-Hospitalière (FMIH), dont la gouvernance est partagée entre le CHU de Saint-Etienne et le Centre Hospitalier de Roanne.

## L'hôpital obtient la certification la plus haute

A l'issue de la visite de certification du mois de décembre 2017 menée par la Haute Autorité de Santé, le Centre Hospitalier de Roanne a été certifié en A.



### 1. Le CH de Roanne obtient le plus haut niveau de certification sur une échelle de notation qui s'étend de A à E

L'établissement obtient donc le **niveau A** qui correspond au plus haut niveau de certification atteint. Pour l'obtenir, un établissement ne doit faire l'objet d'aucune recommandation d'amélioration, et bien sûr d'aucune réserve ni réserve majeure.

**Cette décision traduit le haut niveau de qualité de prise en charge au Centre Hospitalier de Roanne.** En outre, elle démontre la solidité de notre système d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au travers des différents secteurs de prise en charge qui ont été investigués sur place par les experts visiteurs.

**L'établissement réussit brillamment son évaluation globale et rejoint ainsi au niveau national un cercle très restreint d'établissements de santé bénéficiant de ce niveau de certification.** En effet, à ce jour, seuls 19% des centres hospitaliers sont certifiés en A, valeur qui descend à 7% si l'on considère les seuls établissements comparables à Roanne (centres hospitaliers généraux de plus de 100 000 séjours, disposant des 5 types de prises en charge et comptant au moins 4 secteurs à risque).

### 2. Un haut niveau de certification atteint grâce à une mobilisation permanente de l'ensemble des professionnels du CH de Roanne

**Les experts visiteurs ont relevé lors de leur visite la compétence et la mobilisation de l'ensemble des professionnels de notre établissement.** Il convient tout particulièrement de le souligner.

La HAS a procédé à l'investigation de 13 thématiques transversales de prise en charge des patients, qui ont toutes bénéficié d'un taux de maturité supérieur à 75%. Ce score démontre la capacité de l'établissement à maîtriser les risques identifiés, à atteindre différents objectifs et à fonctionner dans un dispositif permanent d'amélioration de la qualité.

**Par ailleurs, 6 thématiques se distinguent avec des taux de maturité élevés :**

- Prise en charge des urgences et des soins non programmés (89.29%)
- Gestion du risque infectieux (85.71%)
- Parcours du patient (85.71%)
- Management de la prise en charge du patient en radiothérapie (85.71%)
- Management de la prise en charge du patient au bloc opératoire (82.14%)
- Dossier patient (82.14%).

L'atteinte de ce haut niveau de certification est le fruit du travail quotidien de l'ensemble des personnels de l'établissement et de ceux qui ont été intégrés dans différentes démarches et groupes de travail. **Plusieurs chiffres clés méritent d'être rappelés afin de bien appréhender l'ampleur du travail réalisé par le Centre Hospitalier de Roanne.**

- Désignation en interne de 44 pilotes médicaux et paramédicaux pour investiguer et gérer 20 thématiques transversales
- Priorisation par l'établissement de 80 risques inscrits dans le compte qualité
- 293 actions ont été identifiées puis suivies par les différents pilotes
- **400 professionnels de santé ont été mobilisés pour répondre à l'ensemble des actions identifiées.**

Enfin, la visite de certification effectuée du 4 au 8 décembre 2017 a permis à l'établissement d'expérimenter la nouvelle méthode d'évaluation du « patient traceur », qui se distingue par une analyse du parcours du patient de son entrée à sa sortie.

La prochaine visite de certification V2020 sera commune aux différents établissements du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et se déroulera entre juin 2020 et juin 2021. L'enjeu pour le CH de Roanne est désormais de poursuivre la dynamique actuelle et de maintenir le même niveau d'exigence et de résultat !



**L'établissement tient tout particulièrement à remercier l'ensemble des personnels hospitaliers investis dans ce travail d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prises en charge. Il démontre un bel engagement collectif au service de la réussite du Centre Hospitalier de Roanne.**

*Pour consulter les résultats, rendez-vous sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)*